



**Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre  
des Députés**

Luxembourg, le 19 juillet 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse.

En septembre dernier, à la rentrée scolaire 2022-2023, le projet-pilote de l'alphabétisation en langue française fut lancé dans quatre écoles de l'Enseignement fondamental public, à savoir à Larochette, à Dudelange (École Deich), à Differdange (École fondamentale Oberkorn) et à Schiffange (École Nelly Stein). Le projet-pilote se limitait à une classe de la première année du cycle 2 à Schiffange respectivement à trois classes du cycle 1 dans les trois autres communes, dont une partie des élèves intégreront le cycle 2 en 2023-2024.

Avant d'intégrer une école de l'Enseignement secondaire, selon la réponse du ministre à ma question parlementaire du 8 avril 2022, ces élèves seront regroupés avec leurs camarades alphabétisés en allemand au cycle 4 : « De Pilotprojet ass esou ugeluecht, datt d'Schülerinnen an d'Schüler, egal op wéi enger Sprooch se alphabetiséiert ginn, den noutwennige Sproochebagage hunn, fir souwuel an de Lycéeë mat traditionelle Programmer, wéi och an de Lycéeë mat internationalen oder europäesche Programmer hiren Ofschloss kënnen ze maachen. D'Zesummeféierung soll um Ënn vum Cycle 4 geschéien, soudatt déi normal Orientatiounsprozedur ugewannt ka ginn. »

C'est dans ce contexte que je voudrais interroger Monsieur le Ministre de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre peut-il me renseigner sur les mesures qui seront mises en place afin de garantir que les élèves alphabétisés en français ainsi que leurs camarades alphabétisés en allemand auront atteint un niveau linguistique comparable dans les deux langues, au moment où ils seront regroupés au cycle 4?
- De quelle façon Monsieur le ministre entend-il garantir qu'au bout de leur parcours scolaire dans l'Enseignement fondamental les élèves alphabétisés en français seront aptes à intégrer un établissement de l'Enseignement secondaire public « traditionnel » ?

- Monsieur le ministre peut-il confirmer que les élèves alphabétisés en français seront prioritairement orientés vers un établissement des Ecoles internationales publiques ?
  - Dans l'affirmative, pour quelle raison ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Martine Hansen  
Co-présidente du groupe parlementaire



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 8167 de Madame la Députée Martine Hansen**

Dans le cadre du projet pilote, les socles de compétences à atteindre pour la langue française comme pour la langue allemande sont fixés de façon à ce que les élèves atteignent à la fin de l'enseignement fondamental un niveau leur permettant de prendre pied dans l'enseignement secondaire. Afin d'atteindre les objectifs définis par le plan d'études, les enseignants participant au projet pilote sont tenus de mettre en œuvre des mesures de différenciation pédagogiques telles que prévues à l'article 22 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental applicable pour toutes les classes de l'enseignement fondamental.

Il n'est pas prévu d'orienter les élèves alphabétisés en français prioritairement vers les écoles internationales publiques. Il s'agit d'une alternative supplémentaire d'orientation qui s'offre aux élèves alphabétisés en allemand ou alphabétisés en français lors de leur passage vers l'enseignement secondaire.

Pour de plus amples informations concernant le projet pilote, nous vous invitons à consulter le site internet <https://alpha.script.lu>.

Luxembourg, le 29 août 2023

Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH